Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 13/11/2024
Publié le 15/111/2024
ID : 007-240700864-20241106-MP2024_36-DE

DECISION DU 06 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC D'ASSURANCES

Décision n° MP2024-36

La Présidente de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche,

Vu,

- L'article L 5211-10 relatif aux délégations d'attribution du conseil communautaire au Président,
- La délibération n°2022-091 du 30 juin 2022 portant délégation à la Présidente,

Considérant,

- Que ce marché fait l'objet d'un groupement commandes avec les communes du territoire et l'office du tourisme des gorges au Rhône de l'Ardèche ;
- Qu'une consultation pour un marché public d'assurances a été publiée le 24 mai 2024 ;
- Que plusieurs entreprises ont fait une offre sur les différents lots constituant le marché ;
- Que la Commission d'appel d'offre s'est réunie 5 septembre 2024 ;
- Que conformément au règlement de consultation les offres les entreprises ont été classées ;
- Qu'à la suite de l'analyse et à la suite de la décision de la commission d'appel d'offres les entreprises SMACL (lots 2,4,5,6), GROUPAMA (lot 3), STOIK (lot 7) et AREAS (lot 1) ont été choisies ;

DECIDE

Au nom de la Communauté de Communes Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA),

- **D'attribuer** le marché public d'assurances lots 2, 4, 5 et 6 à la SMACL pour un montant total de 158 608.57€ dont un montant pour la CC DRAGA de 24 937.77€ ;
- **D'attribuer** le marché public d'assurances lot 3 à GROUPAMA pour un montant total de 4 157.08€ dont un montant pour la CC DRAGA de 1 552.2€ ;
- **D'attribuer** le marché public d'assurances lot 7 à STOIK pour un montant total de 2 499.81€ ;
- **D'attribuer** le marché public d'assurances lot 1 à AREAS pour un montant total de 15 754.39€ dont 6 201.81€ pour la CC DRAGA ;
- **D'autoriser la Présidente à signer** le marché et tous les documents y afférents.

Le directeur général des services de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise :

- A la trésorerie à Privas

Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait à Bourg-Saint-Andéol
Le 06 novembre 2024,

La Présidente,

Françoise GONNET-TABARDEL.